



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais médicaux

Question écrite n° 39761

Texte de la question

M. André Gerin attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les traitements des yeux par rayon laser. Certaines myopies peuvent être stoppées par le laser dans leur évolution particulièrement préjudiciable pour la vision des personnes concernées. Ces traitements comportant plusieurs séances ne sont pas remboursés par la sécurité sociale. Il n'est pas normal que nos concitoyens ne puissent pas accéder aux progrès techniques en matière de soins et d'amélioration de leur état de santé général. Il lui demande quelle mesure entend prendre le Gouvernement pour rembourser ce type de traitement au laser.

Données clés

Auteur : [M. André Gerin](#)

Circonscription : Rhône (14^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39761

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 janvier 2000, page 139